

Ecole maternelle de St Ay  
22, rue de la métairie  
45130 St Ay  
Tel : 02 38 60 34 97

## Conseil d'école du 19 novembre 2024

Présents :

Représentants de la mairie : M Foulon Adjoint aux affaires scolaires

Enseignants : Mme Guilloteau, Mme Denichère, Mme Meunier, Mme Ferreira, Mme Montant et M Moreau

Représentants des parents d'élèves : Mme HOUDAS, M GERMOND Julien, Mme BLIN Hélène , Mme Mathely, Mme Coiffard,

### **1. Compte rendu des élections**

Les élections ont eu lieu le 11 octobre 2024. Le vote s'est effectué par correspondance et le dépouillement a eu lieu en présence du directeur et des représentants de l'API.

Une liste s'est présentée : l'association des parents indépendants de St Ay (API)

Nombre d'inscrits : 283

Nombre de votants : 134

Blancs et nuls : 13

Suffrages exprimés : 121

La liste de l'association des parents indépendants (API), a recueilli 103voix (100%) et obtenu les 6 sièges.

Le taux de participation est de 47,35 % soit 10 points de plus que l'année dernière ce qui est encourageant, nous espérons dépassé les 50% l'année prochaine

### **Les élues des parents d'élèves sont :**

#### **Liste API**

Mme HOUDAS Fanny

Mme MALIGNE Anne-Sophie

M GERMOND Julien

M BOULET Julien

Mme COIFFARD Aurélie

Mme BLIN Hélène

#### **Suppléants :**

Mme HONORE Marion

Mme MATHELY Camille

Mme AFAKIR Prescilla

Mme LEBOSSE SOUSA Raquel

## **2. La rentrée scolaire**

### **2.1. L'équipe enseignante, les effectifs et l'équipe Atsem**

#### **2.1.1. L'équipe enseignante et les effectifs**

Il y a 7 enseignants et 149 élèves dans l'école, qui se répartissent de la façon suivante  
52 petits, 54 moyens et 43 grands.

La quotité de décharge de direction de M Moreau est de 33%. Cela signifie qu'une fois tous les 3 semaines M Moreau a 2 jours et demi de décharge au lieu d'un.

Les classes se répartissent de la façon suivante :

M Moreau petite section (PS), 27 élèves, son service est complété par Mme Porret, il est déchargé le mardi.

Mme Buxton: petite et moyenne section (PS MS), 26 élèves. 16 petits et 10 moyens.

Mme Meunier : petite et moyenne section PS MS), 27 élèves. 9 petits et 18 moyens.

Mme Guilloteau : moyenne (MS), 26 élèves.

Mme Denichère : grande section (GS), 21 élèves.

Mme Montant : grande section (GS), 22 élèves.

#### **2.1.2 L'équipe Atsem**

Nous avons 6 Atsems dans notre école. La répartition des Atsems de notre école est la suivante :

Mme Tiphaine Tondu travaille auprès de la classe de Mme Porret et M. Moreau.

Mme Laurence Thierry travaille dans la classe de Mme Buxton.

Mme Nathalie Liagre travaille avec la classe de Mme Guilloteau.

Mme Chloé Mardesson travaille au sein de la classe de Mme Meunier.

Mme Charlène Chevallier travaille auprès de la classe de Montant.

Mme Christelle Bouvet travaille avec la classe de Mme Denichère.

Mme Gordot remplace actuellement Mme Chevalier

### **2.2 Le Rased (réseau d'aide aux élèves en difficultés).**

Notre école dépend du Rased de la Chapelle St Mesmin. Il est composé d'une psychologue scolaire, Mme Bories, et d'une maîtresse E Mme Leluc (spécialiste en aide pédagogique). Ce réseau est incomplet car il manque un maître G. Il est également à noter que Mme.

## **3. Le règlement intérieur et la zone de proximité.**

### **3.1. Le règlement intérieur**

Le règlement intérieur a été complété en 2020 par les dispositions concernant la scolarité obligatoire.

Nous ajoutons cette année une disposition interdisant l'usage des téléphones portables à l'intérieur de l'école.

### **3.2. la scolarité obligatoire à l'école maternelle**

Depuis la rentrée 2020 la scolarité est obligatoire à l'école maternelle. Toutes les dispositions de l'obligation scolaire s'appliquent aux élèves de notre école.

Les absences doivent donc être justifiées par écrit.

En ce qui concerne les élèves de petite section un aménagement est possible uniquement pour les après-midi. Les parents doivent alors solliciter l'enseignant de la classe et le directeur de l'école qui, après avoir émis un avis, transmettra à l'inspecteur de circonscription.

### 3.3. La zone de proximité

Le principe de la zone de proximité a disparu des textes pour être remplacé par les déplacements proches de l'école. Les déplacements proches peuvent se faire avec l'enseignante et l'Atsem sans apport d'accompagnateur supplémentaire.

Pour autant il nous semble important d'informer les familles des lieux inclus dans ses déplacements proches.

Nous avons donc choisis les espaces suivants : la traversée du square pour rejoindre la bibliothèque municipale, la salle François Villon et la salle Jacques Brel. Le chemin des gymnases qui traverse le parking de l'école élémentaire. Ce parcours inclut la traversée de la rue de la Métairie.

## 4. Les PPMS et les mesures de sécurité autour de l'école

### 4.1. Les modifications des PPMS

Les Plans Particuliers de Mise en Sécurité(PPMS) précisent les mesures d'évacuations et de confinements qui peuvent être prises pour mettre les élèves en sécurité. Il y a désormais 2 PPMS pour notre école, un PPMS risques majeurs et un PPMS Attentats intrusions.

#### 4.1.1. Le PPMS risques majeurs

Les risques majeurs sont les suivants pour notre école :

- Transport de matières dangereuses via :
  - La route nationale D2152
  - L'autoroute A 10
  - la voie ferrée
- Incident nucléaire lié à la centrale de St Laurent des Eaux. La commune étant dans la nouvelle zone de sécurité de la centrale nucléaire. Nous disposons de comprimés d'iode à l'école.
- Tempête, catastrophe naturelle

Selon la nature de l'incident, le PPMS précise les mesures à prendre, de confinement ou d'évacuation.

Les confinements peuvent être de deux types selon la gravité de l'alerte. Un confinement simple à l'intérieur des classes ou un confinement renforcé dans des pièces dédiées au sein de l'école avec occultation des huisseries.

#### 4.1.2. Le PPMS Attentats intrusions

Le PPMS Attentats intrusions précise la procédure à suivre en cas d'intrusion malveillante et/ou de présence de colis suspect au sein de l'école.

Il présente les procédures à mettre en œuvre pour faire face à ces incidents, c'est aussi un outil d'information pour permettre aux autorités de répondre de la façon la plus rapide possible.

Il détaille donc les pièces sûres pour se cacher et se confiner. Il permet aux personnels de l'école d'anticiper une évacuation en extrême urgence des locaux.

Les PPMS ont été envoyés aux services de l'Education Nationale qui les ont transmis aux services de gendarmerie. Un gendarme « référent école » se trouve à la brigade de Meung sur Loire. Au niveau de la commune, les directeurs des écoles, la police municipale, les services techniques et de restauration sont en relation. Les exercices se font en étroite collaboration entre tous ces acteurs.

Les procédures de chaque école sont connues de tous les personnels.

Des exercices seront prochainement organisés pour ces PPMS.

Un autre exercice de ce type sera organisé pour entraîner les élèves à évacuer rapidement l'école.

La mise en place, l'année dernière, d'un système d'alerte lumineuse et silencieuse a largement contribué à augmenter la pertinence de ces exercices

#### **4.2. La sécurité au quotidien et les exercices de sécurité**

La sécurité au quotidien de notre école s'articule autour des éléments suivants :

- Un adulte connaissant l'école est toujours à l'entrée.
- La grille est désormais fermée en journée.
- L'entrée est contrôlée par un visiophone.
- Avec l'aide de la police municipale, nous essayons d'éviter les attroupements devant l'école.

Le renforcement du plan Vigipirate a entraîné des dispositions supplémentaires, comme l'installation de deux barrières devant l'école et la présence continue d'un adulte de l'école à la sortie de 16h00.

### **5. l'évaluation d'école**

#### **5.1. Une démarche institutionnelle**

Cette année notre groupe scolaire est évalué. Cette démarche d'évaluation s'inscrit dans le cadre d'un processus général au niveau de l'académie.

Cette évaluation vise à faire le point sur le fonctionnement global du groupe scolaire et vise à identifier les points forts et les fragilités de notre groupe scolaire.

Les équipes enseignantes et les directeurs ont rédigé une auto-évaluation en incluant une consultation des familles, des services de la mairie, les évaluations nationales et les réflexions des enseignants sur toutes les dimensions du groupe scolaire.

L'école sera visitée par une équipe d'évaluateurs en janvier qui rédigera un rapport sur notre groupe scolaire.

La conclusion de cette évaluation sera présentée lors du troisième conseil d'école. Elle sera également la base du prochain projet d'école.

#### **5.2. la consultation des parents**

Il y a eu 170 réponses concernant 243 élèves. L'intégralité de cette consultation est jointe en annexe.

Les résultats de cette consultation ont orienté l'auto-évaluation du groupe scolaire. Certaines réponses concernant l'école maternelle sont déjà prises en compte, comme l'information sur les tâches et le rôle des Atsem au sein de notre école.

### **6. Les APC**

Les APC (Aides Pédagogiques Complémentaires) sont organisées selon les modalités indiquées dans le règlement intérieur. Les élèves y participent avec l'accord de leurs parents. Les APC ont déjà commencé pour les grandes sections et ne concernent pas les petites sections.

## **7. Les projets de l'année scolaire**

### **7.1. Cinématernelle.**

Toutes les classes participeront cette année au programme Cinématernelle. Comme les autres années les classes profiteront de séances de cinéma adaptées aux jeunes enfants au cinéma le Dunois de Beaugency.

La première séance a eu lieu le 2 décembre pour les classes de petits et de moyens, avec une séance à 9h30

Lors de cette première séance les enfants visionneront « les petits conte de la nuit ».

La deuxième séance est prévue le 3 mars nous iront voir L'hiver féérique »

### **7.2. La classe cirque**

Une classe cirque va être organisée pour les classes de grande section. Elle aura lieu au cirque Gruss de St Jean de Braye.

Comme les autres années une aide sera demandée à la commune. Mme Montant annonce qu'il faudrait une aide de 1548€ pour financer un tiers du budget nécessaire.

La coopérative scolaire et les familles paieront le reste.

M Foulon déclare que le conseil municipal est toujours attentif à ce genre de projet/

## **8. Les relations Ecole Parents**

### **8.1. les rencontres et la remise des évaluations**

Comme chaque année des moments de rencontre parent-enseignants sont organisés tout au long de l'année. Les réunions de classe ont eu lieu en septembre. Les rencontres individuelles autour de la remise des évaluations auront lieu à la fin du mois de février et au début du mois de mars.

Il est également possible de communiquer au quotidien, via le cahier de liaison, ou de prendre ponctuellement rendez-vous avec l'enseignant de la classe.

## **9. Vie de l'école**

### **9.1. les horaires de l'école**

Les parents élus demandent pourquoi les horaires des deux écoles sont décalés. Certaines familles ont des difficultés pour déposer des enfants à l'école élémentaire puis à l'école maternelle. Le chemin par la rue la métairie est pour les enfants de maternelle surtout quand il y a de la pluie et qu'il fait froid.

Les parents élus évoquent également un défaut d'information concernant ces nouveaux horaires lors du passage à 4 jours de classe.

M Moreau et M Foulon répondent que les horaires ont été discutés et validés en commission scolaire avant le vote sur le rythme scolaire. Les représentants des parents d'élèves étaient présents.

Les horaires ont répondu à deux problématiques, limité l'amplitude de la journée de classe pour l'école maternelle et permettre au restaurant scolaire de servir l'ensemble des élèves du restaurant scolaire.

C'est pourquoi la classe commence à 8h30 à l'école élémentaire et à 8h45 à l'école maternelle.

Ces horaires discutés en commission scolaire étaient écrits sur les bulletins de vote lors de la consultation sur le rythme scolaire. Ils n'ont pas été décidés après coup.

## 9.2. le chemin à l'intérieur du groupe scolaire

Les parents élus demandent s'il n'est pas possible d'ouvrir le portail de l'école maternelle dès 8h20 pour permettre aux élèves de l'école élémentaire de rejoindre leur cour en évitant aux familles de faire le tour du groupe scolaire par la rue de la métairie. Il y a également eu des demandes pour que les parents empruntent ce passage pour accompagner les enfants de l'école élémentaire et ensuite déposer les petits à l'école maternelle.

M Foulon et M Moreau répondent que cela n'est pas possible.

Le plan Vigipirate ne permet pas d'autoriser un passage d'adulte au sein du groupe scolaire.

En ce qui concerne les enfants l'ouverture à 8h20 se ferait sans surveillance et en dehors du temps scolaire. L'école maternelle n'ouvrant ses portes qu'à 8h35.

M Moreau rappelle que les portes de l'école élémentaire ouvrent à 8h20 et que celles de l'école maternelle se ferment à 8h45. Il y a donc 25 minutes pour déposer un enfant à l'école élémentaire puis à l'école maternelle.

## 10. Questions concernant la mairie.

### 10.1. Les extérieurs de l'école

Les parents élus demandent s'il y a des améliorations prévues pour les extérieurs l'école. Un préau est-il envisagé pour la cour ?

M Foulon indique que le préau de l'école maternelle sera envisagé si une extension de l'école maternelle est nécessaire. La commune dispose déjà des terrains nécessaires.

Cependant les effectifs actuels du groupe scolaire ne permettent pas d'envisager cette extension à court terme.

M Germond demande s'il est possible d'anticiper et de chiffrer le cout d'un préau pour l'école maternelle. M foulon répond que le préau ne s'envisage actuellement que dans le cadre d'une extension plus large du groupe scolaire.

En ce qui concerne la cour l'équipe enseignante demande s'il est possible de remettre du sable dans la cour. Il y a actuellement de grandes flaques dans la cour à chaque fois qu'il y a de la pluie.

M Foulon communiquera cette information au directeur des services techniques pour que du sable soit ajouté aux endroits où les flaques se forment.

### 10.2. Les travaux au sein de l'école.

#### 10.2.1. les travaux réalisés

##### 10.2.1.1. Les fuites dans l'école

La grande majorité des fuites de l'école ont été réparée. M Foulon précise que des travaux visant à régler de façon durable les soucis de toitures du groupe scolaires sont programmés pour l'année 2025.

##### 10.2.1.2. le liège

Les panneaux de liège seront prochainement installés

### 10.3. Les toilettes des grands

M foulon annonce que les travaux pour l'amélioration des toilettes des grands sont programmés pour l'année 2025. Des box visant à protéger l'intimité des élèves seront installée ainsi que des toilettes adaptés à la morphologie d'enfants de grande section. Ces travaux entraîneront cependant la réduction du nombre de toilettes disponible. Il y aura 4 pots au lieu de 6 actuellement.

M Moreau précise que la perte de deux toilettes est très largement compensée par le gain d'intimité pour tous les élèves.

## 11. les travaux de rénovation des gymnases

M Foulon annonce de d'important travaux de réfection des toitures de la commune vont prochainement débuter. Ces travaux de réfection des toitures vont réduire les possibilités d'utilisation. Cependant les travaux se feront par tranche et au moins un gymnase sera disponible.

M Moreau annonce qu'avec quelques adaptations l'activité gymnase du mercredi pourra se poursuivre.

## 12. la coopérative scolaire

### 12.1. bilan de la coopérative.

Au 19 novembre le solde de la coopérative scolaire est de 8405,43€.

### 12.2. Les photos de classe.

Les prises de vues ont lieu le lundi 18 novembre.

Les bons de commande arriveront jeudi 21 et les commandes seront livrées avant les vacances de Noël.

Notre photographe étant parti à la retraite un nouveau professionnel a effectué les prises de vue. Cependant il ne reviendra pas à l'école, les enfants absents ne seront donc pas sur la photo de classe.

## 13. les actions de l'api en faveur de l'école.

La vente des madeleines a rapporté 700 €, la vente des chocolats est en cours.

La bourse aux jouets a permis de réunir 800€ et a été un beau succès.

La journée API DAYS sera certainement reconduite mais cela dépend de la fin des travaux dans les gymnases.

M Moreau remercie l'API et ses membres pour leur investissement en faveur des écoles.

**ACTIONS GENEREUSES MAIS TROP NOMBREUSES !**

Séance levée à 20h25

